

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VOISE, légalement convoqué le douze septembre s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Mylène PICHARD, Maire.

Étaient présents : Mme PICHARD Mylène, M. PINSAULT Pascal, M. FERREOL André, Mme ARNAUD Sandrine, Mme NAVARRO Solange, M. AVICEAU Thomas, Mme LECOMTE Josette, M. DEMANGE Nicolas, Mme MICHEL Anna, M. DUMONT Dominique, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. CLEMENT Thomas (a donné pouvoir à Mme PICHARD Mylène)

Secrétaire de séance : M. Thomas AVICEAU

Approbation changement d'organisme de médecine du travail

Madame le Maire expose au conseil municipal que le service de médecine préventive SISTEL cesse la prise en charge des agents des collectivités territoriales. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident d'adhérer au service de médecine préventive développé par le Centre de gestion et autorisent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

Adoption de la charte de non-concurrence médicale

Dans sa séance du 24 mars 2022, le Conseil Communautaire de Chartres Métropole a retenu le principe d'une série d'action en vue de répondre de façon pragmatique à la situation du territoire de l'agglomération. Ainsi, les communes de l'agglomération conviennent d'instaurer une clause de non concurrence entre elles. Il s'agit d'éviter la surenchère qui vise à attirer chez soi le professionnel de santé installé dans la commune voisine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la charte de non concurrence en termes de démographie médicale sur le territoire Chartres métropole, la commune de Voise et les communes volontaires et autorise Madame le Maire à signer cette charte et tout document afférent à cette action.

Adoption de la charte de déontologie des élus

Les membres du conseil municipal approuvent et signent la charte de déontologie des élus.

Animation thermographique

Suite à la proposition de Chartres Rénov'habitat d'organiser une animation liée à la restitution des clichés thermographiques aériens pris sur la commune et d'organiser une balade thermographique, M. PINSAULT doit se charger de relancer Chartres Métropole.

Délibération départ en retraite

Madame le Maire expose au conseil municipal que la Mairie de Voise, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel, doit sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé au conseil de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant, pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document découlant de cette décision et d'inscrire les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

Travaux et travaux de voirie

Madame le Maire présente les modifications de voirie possible pour la sécurité de tous

- Projets d'instaurer une zone 30 couvrant tout le village, de créer un chemin de contournement pour les agriculteurs et de la mise en place d'un sens interdit rue de Santeuil.

La validation du détail des travaux interviendra dans un prochain conseil.

Préparation fêtes de Noël

10 décembre : Spectacle de Noël

23 décembre : Distribution des cadeaux aux anciens par Mme MICHEL et M. PINSAULT.

Divers

Mme Pichard remercie les conseillers présents pour la manutention et la pose des tables et des bancs de pique-nique.

M. PINSAULT a constaté la présence de dépôts sauvages dans la Vallée au croisement des chemins et un arbre tombé en travers du chemin.

Des plantations au niveau des trottoirs rue de Chartres sont à prévoir.

Le conseil municipal réfléchit pour le remplacement de 3 arbres au city-stade.

M. FERREOL remercie M. AVICEAU pour la ferraille pour les barbecues.

Il est prévu de refaire la bétonnisation de l'arrêt de bus.

Projet de passerelle chemin de la Vallée.

Des précisions seront demandées à la Préfecture concernant le forage du Bois Bichot.

Pour extrait certifié conforme

Le 3 février 2023

Le Maire, Mylène PICHARD